

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

SESSION 2002

BEP METIERS DU SECRETARIAT
BEP METIERS DE LA COMPTABILITE

EP3 EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

Durée : 1 h 30

Coefficient : 2

Groupement "Est"	Session 2002	Sujet	TIRAGES
BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE		Code(s) examen(s) 32403 - 32401	
EP3 : Epreuve économique et juridique	Durée épreuve : 1 h 30	Coef : 2	
		Page 1/9	

TABLEAU À COLLER SUR LA PREMIÈRE PAGE DE VOTRE COPIE

DOSSIER	THÈME	DOCUMENT	PAGES A RENDRE	NOTE
1	Le salarié : droit social <i>Le contrat de travail</i> <i>Les conflits individuels et collectifs</i>	1	2, 3 et 4	____ /15
2	L'emploi <i>La population active</i>	2 et 3	5 et 6	____ /15
3	L'emploi <i>Le chômage</i> Le rôle de l'Etat <i>L'action de l'Etat sur la conjoncture économique</i>	4 et 5	Sur copie d'examen	____ /10
TOTAL				____ /40
NOTE SUR 20				<input type="text"/>

L'ensemble des pages à rendre doit être joint à votre copie, y compris celles qui n'auront pas été traitées.

DOSSIER 1
Le salarié : droit social

Le droit du travail impose des textes pour protéger les salariés en cas de licenciement. A l'aide de vos connaissances et du document 1, vous répondrez aux questions suivantes :

1 - Résumez les faits évoqués dans cet article du courrier des lecteurs.

2 - Quel motif l'employeur a-t-il invoqué pour licencier son salarié ?

3 - De quel type de licenciement s'agit-il ?

4 - Parmi les différents types de fautes proposées ci-dessous, cochez celle retenue par l'employeur.

faute simple

faute lourde

faute grave

5 - Quelle procédure l'employeur a-t-il mis en œuvre pour licencier son salarié ?

6 - Expliquez pourquoi le salarié peut contester son licenciement.

7 - A quelle juridiction le salarié va-t-il s'adresser afin de contester son licenciement ?

8 - Quels sont les juges qui composent cette juridiction et quelle est leur particularité ?

9 - Citez les deux étapes de la procédure devant cette juridiction.

10 - Si le salarié n'obtient pas satisfaction à l'issue de la procédure, que peut-il faire et devant quelle juridiction ?

Le salarié est licencié.

11 - Quels sont les trois documents que l'employeur se doit de délivrer lors de la rupture du contrat de travail ?

➤

➤

➤

12 - Quelles sont les indemnités auxquelles pourra prétendre le salarié dans le cas évoqué ?

DOSSIER 2 :
La population active

La population active est un des éléments constitutifs des facteurs de production. A partir de vos connaissances et des documents 2 et 3, vous répondrez aux questions suivantes.

1 - Complétez le tableau ci-dessous à l'aide d'une croix.

	Fait partie de la population active	Ne peut pas être compris dans la population active
Emilie, élève de BEP		
Mme Tulla, mère au foyer		
M. Hubert, comptable		
Mme Rivel, secrétaire au chômage		
M. Laurent, enseignant en retraite		

2 - Proposez une définition de la population active.

3 - Quelle est la différence entre la population active et la population active occupée ?

4 - Quel est le pourcentage des hommes de 15 à 24 ans qui travaillaient en 1975 ?

5 - Quelle est la proportion de femmes de 15 à 24 ans en activité en mars 2000 ?

6 - Justifiez à partir des documents 2 et 3 l'évolution :

- ⇒ du taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans de 1975 à 2000.
- ⇒ du taux d'activité des femmes.

7 - Citez deux facteurs qui entraînent :

- une augmentation de la population active.
- une diminution de la population active

Document 1

Le Particulier N° 934 - Juillet-août 2000 - COURRIER DES LECTEURS - p. 64

L'employeur ne peut réviser seul une clause d'objectifs.

"Dans mon contrat de travail, il est stipulé que la première année de mon embauche, je devais réaliser un chiffre d'affaires de 1 200 000 F et qu'ensuite, l'objectif serait revu tous les ans. L'année dernière, mon employeur a fixé des objectifs que je n'ai pas atteints. Il m'a licencié pour ce motif. Puis-je contester ?"

La contestation est possible. Le licenciement sera considéré comme étant sans cause réelle et sérieuse.

(Cass. soc. du 18 avril 2000, Gastinger c/ Société SGEM).

CAULLYCHURN (Sylvie)

Juillet-août 2000

Document 2

En mars 2000, la **population active** rassemble 26 millions de personnes (14 millions d'hommes et 12 millions de femmes). Le nombre d'actifs augmente de 170 000 entre 1999 et 2000, au même rythme annuel que sur la période 1993-2000. Cette progression est en partie autonome ; elle résulte de l'incidence de la démographie et de l'augmentation de l'activité des femmes, contrebalancée par la baisse des **taux d'activité** aux âges extrêmes.

La part des actifs âgés de 25 à 49 ans est passée de 69 % en 1990 à 71 % en 1999. Celle des jeunes de moins de 25 ans a diminué de 12 % à 8 % et celle des plus de 50 ans augmente légèrement (21 % en 1999 contre près de 19 % en 1990). Pour les jeunes, la prolongation des études a entraîné une forte baisse des taux d'activité (28 % en 1999 contre 36 % en 1990) et a permis de les préserver partiellement du chômage. Cependant, on observe entre mars 1998 et mars 2000, une hausse sensible du taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans (+ 1,8 point pour les hommes et + 1,6 point pour les femmes) malgré la réduction des effectifs du contingent.

Amorcée au milieu des années 60, la progression de l'activité professionnelle des **femmes** s'est poursuivie dans les années récentes. En mars 2000, leur taux d'activité est de 48,1 % en moyenne (contre 45,9 % en 1990) et culmine à près de 80 % pour celles qui ont entre 25 et 49 ans. Elles représentent 46 % de la population active, contre 35 % en 1968.

TEF 2000/2001

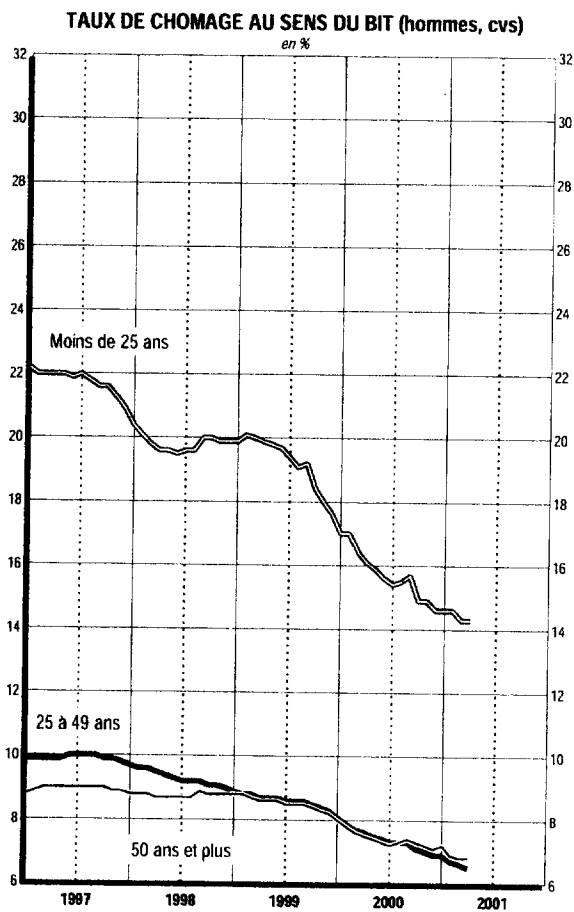
Document 3 (issu de www.insee.fr)

Taux d'activité par sexe et âge [1]

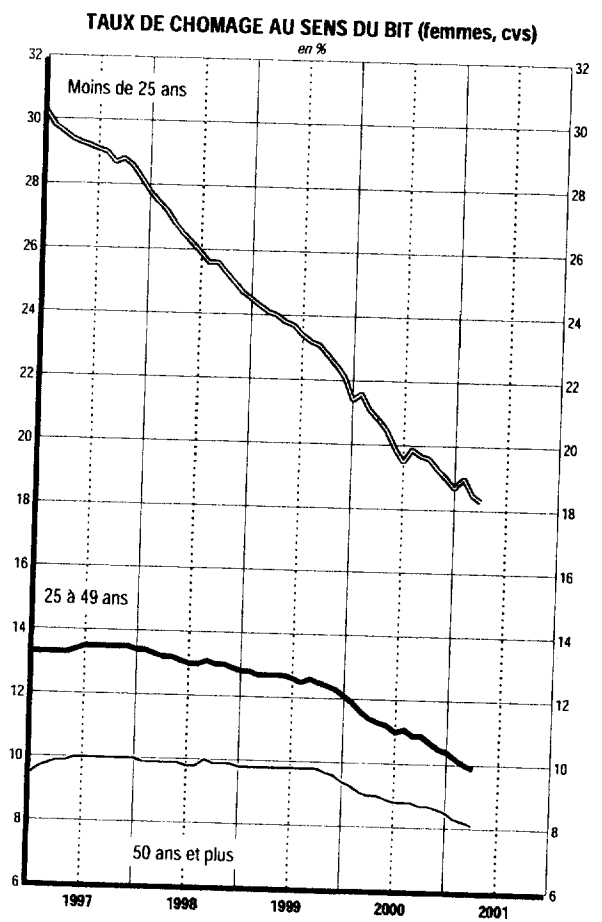
	Mars 1975	Janvier 1990	Janvier 1999	Mars 2000
Hommes	72,4	64,3	62,0	62,0
De 15 à 24 ans	55,6	39,6	32,1	32,7
25 à 49 ans	97,0	96,2	94,7	94,8
50 ans et plus	50,9	35,9	35,2	35,4
Femmes	42,1	45,9	47,9	48,1
De 15 à 24 ans	45,5	33,1	24,6	26,2
25 à 49 ans	58,6	74,3	79,1	79,3
50 ans et plus	23,7	20,8	23,7	24,2
Ensemble	56,7	54,8	54,7	54,8

Issues de www.insee.fr

Document 4



Document 5



BIT : Bureau international du travail

CVS : Corrigé des variations saisonnières